

SERVICE FINANCES
EM/GLN

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 JANVIER 2009

DELIBERATION

OBJET : budget primitif 2009 – budget principal

Rapporteur : Marie-Bernadette LE NEVE

Il est proposé d'arrêter le budget primitif 2009 du budget de la ville, en équilibre, aux montants suivants :

Section INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes : 5.754.000 €

Section FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes : 18.250.000 €

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions « finances, ressources humaines, administration générale » et après en avoir délibéré,

- APPROUVE le budget primitif 2009 du budget principal par vingt sept voix pour et six voix contre

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
L'adjointe déléguée aux ressources humaines

Marie-Bernadette LE NEVE.